



Communiqué de presse
Information réglementée
Leuven, 26 septembre 2023 (17.40 CEST)
Convocation

Information réglementée, Leuven, 26 septembre 2023 (17.40 CEST)

Convocation de l'Assemblée Générale et de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires et publication du rapport financier annuel

KBC Ancora invite ses actionnaires à l'Assemblée Générale et à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de vendredi 27 octobre 2023. Toutes informations pertinentes, dont l'avis de convocation à l'Assemblée avec l'ordre du jour et le rapport financier annuel 2022/2023, sont disponibles via le site web: www.kbcancora.be; sous le menu 'Gouvernance/Assemblée Générale'.

KBC Ancora est une société cotée en bourse qui détient 18,6 % des actions de KBC Groupe et qui assure, avec Cera, MRBB et les Autres Actionnaires Stables, la stabilité de l'actionariat et le développement de KBC Groupe. Ces actionnaires de référence de KBC Groupe ont conclu à cet effet un pacte d'actionnaires.

Calendrier financier:

27 octobre 2023	Assemblée Générale et Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires
26 janvier 2024	Rapport financier semestriel (premier semestre) exercice 2023/2024
30 août 2024	Communiqué annuel exercice 2023/2024

Ce communiqué de presse est disponible en français, en néerlandais et en anglais sur le site www.kbcancora.be.